

(Rec. off., VIII. 618 et suiv.), de la plénitude de la juridiction pénale dans toutes les causes où des Suisses sont intéressés et de la juridiction contentieuse au civil et au commercial lorsque les deux parties ou le défendeur seul sont de nationalité suisse. La juridiction s'étend également aux cas d'amendes ou de confiscations encourues par des Suisses par suite d'infractions aux stipulations du traité et des règlements commerciaux qui y sont annexés.

Notre consulat général au Japon a attiré à plus d'une reprise notre attention sur l'insuffisance des instructions que le conseil fédéral lui a données en date du 14 février 1866.

Le département politique a fait une étude approfondie de la question, et nous avons pu, sur le préavis conforme de ce département et de celui de justice et police, adresser, en date du 11 juillet, aux fonctionnaires consulaires de la Confédération au Japon une circulaire destinée à servir de commentaire aux instructions du 14 février 1866 et à leur faciliter de la sorte l'exercice de la juridiction.

III. Légations et consulats étrangers en Suisse.

A. Légations.

M. Francis-Ottiwel *Adams*, dont nous annonçons, dans notre dernier rapport de gestion, la nomination en qualité d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de S. M. britannique à Berne, nous a présenté ses lettres de créances le 11 janvier.

M. le général Iudzuru *Ida*, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Japon, à Paris, nous a présenté, en date du 19 du même mois, les lettres du Mikado qui l'accréditent en la même qualité auprès de la Confédération, en remplacement de M. Naonobou *Sameshima*, décédé à Paris le 4 décembre 1880.

La République dominicaine (St-Domingue) est pour la première fois représentée auprès de la Confédération par un agent diplomatique. M. le général *Luperon*, qui remplit déjà les fonctions d'envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de St-Domingue auprès de la République française et des cours de Vienne et de Copenhague, nous a présenté, le 28 juin, les lettres qui l'accréditent en la même qualité auprès de la Confédération.

Le chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique, M. Michel-J. *Cramer*, a été élevé au rang de ministre-résident et nous a présenté, le 14 août, de nouvelles lettres de créance en cette qualité.

Rapport du Conseil fédéral sur sa gestion en 1882

In	Geschäftsberichte des Bundesrates
Dans	Rapports de gestion du Conseil fédéral
In	Rapporto di gestione del Consiglio federale
Jahr	1882
Année	
Anno	
Band	30
Volume	
Volume	
Seite	1-625
Page	
Pagina	
Ref. No	50 000 507

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.